62e ANNEE. — N° 129 MERCREDI 1er NOVEMBRE 1922

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un exposé ministériel de notre situation financière. — Déficit budgétaire et réparations. — La crise italienne : qu'est-ce que le fascisme ? — La politique étrangère des fascistes n'est pas sans danger.

Un profond pessimisme imprégnait, nous l'avons dit, l'exposé de notre situation financière fait par M. Bokanowsky, rapporteur général de la Commission.

Le ministre des Finances s'est efforcé de dissiper devant la Chambre cette impression inquiétante.

Certes, M. de Lasteyrie n'a pas apporté à la tribune des arguments particulièrement impressionnants et des moyens inédits de combler le déficit budgétaire.

Le déficit, le Ministre ne le nie pas, mais, avec une sorte d'alacrité, après l'avoir constaté, il manifeste sa foi dans la possibilité de le combler... d'ici à deux ou trois ans.

« Quand on voit la France se relever de se ruines, tous les espoirs sont permis, a déclaré le Ministre. Que l'on regarde hors de chez nous ; est-il un pays au monde, plus que le nôtre, qui offre un plus beau spectacle d'ordre et de travail ? Malgré toutes les difficultés, il faut avoir confiance dans l'avenir et ce serait folie de se laisser aller au découragement. »

Pour étayer sa confiance, M. de Lasteyrie a rappelé les faits suivants:

1° En quatre ans, nous avons réalisé sur le budget général près de 4 milliards d'économie, alors pourtant que les charges de la dette publique ont été en augmentant.

2° Cette année, nous aurons des plus-values certaines se chiffrant à 2 milliards et nous dépenserons 6 ou 7 milliards de moins que l'an dernier.

3° Au 31 décembre prochain, la France aura dépensé 96 milliards au titre des réparations ; or, jusqu'ici, nous n'avons reçu qu'un milliard et demi, ce qui représente tout juste les frais de notre armée d'occupation. On peut donc dire que nous avons dépensé sans rien recevoir en échange.

Ces chiffres témoignent de la grandeur de l'effort fiscal de la France ; d'autant plus qu'ils furent obtenus alors que dix de nos départements industriels étaient presque complètement ravagés et que le nombre des hommes valides a diminué de 2 millions 1/2 environ.

Cet effort, on ne peut demander au contribuable français de l'accroître encore : il a atteint les extrêmes limites permises.

⁂

Est-ce à dire que la France doive renoncer à triompher de ses difficultés financières ?

Le ministre des Finances ne le pense pas. Mais pour découvrir le remède à la situation, il importe d'en déterminer la cause.

Or, pense M. de Lasteyrie :

« La véritable cause de nos difficultés financières, c'est la carence de l'Allemagne. Elle devait réparer l'intégralité des dommages par elle causés : elle ne l'a pas fait, c'est nous qui avons dû faire les avances indispensables, car, dès les premiers mois de 1919, nous avons été privés du concours de nos alliés. Il en est résulté un déséquilibre des changes qui a amené le déséquilibre du coût de la vie. »

En d'autres termes, le désarroi de notre trésorerie provient du manquement allemand, il est fonction de lui et c'est seulement dans la mesure même où l'Allemagne effectuera les paiements de réparation que nous éviterons la faillite.

Mais ici, c'est un problème d'ordre politique, et non plus financier, qui se pose : sommes-nous prêts à *vouloir* en France que l'Allemagne paie ?

⁂

La crise italienne n'aura point conservé jusqu'à son dénouement l'allure bénigne qu'elle faisait d'abord espérer.

Non seulement quelques incidents sanglants se sont produits, mais le désarroi le plus complet paraît régner.

Notons avant tout que la chute du cabinet Facta était prévue, parce que trop inférieur à sa tâche. « L'automne fait tomber les fruits mûrs, dit spirituellement le *Temps*, et celui-là, le cabinet Facta, avait dépassé la maturité. »

Les fascistes n'ont fait que précipiter une chute inévitable.

Mais voici où la situation se complique :

1° Bien que démissionnaire, le défunt gouvernement a décrété l'état de siège dans l'Italie entière et lancé une proclamation où il se déclare résolu à réprimer les tentatives d'insurrection.

2° Les fascistes ont répondu en proclamant la mobilisation générale de leurs partisans et la loi martiale.

3° Cependant, le roi a refusé de signer le décret établissant l'état de siège et le cabinet fantôme a dû rapporter immédiatement celui-ci.

4° Des manifestations de fidélité à l'adresse du roi Victor Emmanuel se sont produites à travers toute l'Italie, particulièrement à Rome, où elles ont revêtu un caractère de grand enthousiasme.

5° Le pape, navré d'un redoublement de désordres qui retardent la guérison des blessures de la guerre, vient d'adresser aux évêques une lettre vibrante se terminant par cette exhortation à tous les Italiens : « Vous êtes des frères. Unissez-vous les uns aux autres ! »

6° Dans une circulaire à toutes les loges du royaume, le grand-maître de la franc-maçonnerie a donné sa bénédiction au fascisme. « Dans le fascisme fermentent, déclare-t-il, tous les sentiments qui se trouvent au fond de l'âme populaire, c'est-à-dire qui sont la moelle même de la nation, et ainsi, comme je le crois, le fascisme peut être considéré comme un épisode dans la grande crise rénovatrice actuelle. Une force nouvelle arrive et semble participer à la vie de la nation. »

Ainsi, la crise italienne actuelle présente un caractère tout spécial : elle n'est ni une révolution de droite, ni une révolution de gauche ; elle apparaît plutôt comme une crise nationale, dans laquelle toutes les classes sociales, étroitement confondues, sacrifient sur l'autel de la patrie. Le mot d'ordre commun semble être : l'Italie avant tout, sinon même au-dessus de tout !

⁂

Le caractère nationliste,, voire même impérialiste, du fascisme apparaît plus nettement encore si l'on considère ce qu'on pourrait appeler le programme de sa politique étrangère.

Sans doute, le député Dudan a-t-il déclaré l'autre jour à Naples : « Nous sommes en alliance avec les nations de l'Entente et les nécessités historiques nous imposent d'y rester ».

Mais il s'est empressé d'ajouter : « Trop souvent, déjà, nos alliés ont lésé les intérêts de l'Italie dans la Méditerranée, et plus spécialement dans la mer Adriatique, à laquelle nous touchons, ainsi que dans la politique coloniale et économique des réparations et des dettes. Cette injuste appréciation de l'Italie doit désormais cesser... »

Et l'orateur a réclamé la revision des traités relatifs à l'Adriatique, préconisant le rétablissement de la « complète indépendance du Monténégro ».

Par ailleurs, les fascistes revendiquent ouvertement la Dalmatie.

Vis-à-vis de l'Orient, les mêmes inquiétudes sont permises : Rome se montre favorable à l'autonomie de la Thrace occidentale, attitude qui touche profondément aux intérêts non seulement des Turcs et des Grecs, mais aussi des Bulgares et des Yougo-Slaves.

Enfin, le programme fasciste comporte un dernier article : la défense de l'*italianité*, dans l'univers entier, en particulier en Tunisie.

Ceci nous vise tout spécialement.

Au dernier Congrès de Naples, M. Pace a soulevé cette question des Italiens de Tunisie. Le *Popolo d'Italia* rend compte en ces termes de cette intervention :

Il a rappelé la convention Prinetti de 1896, qui servait à la défense de notre nationalité en Tunisie, mais il a fait observer qu'aujourd'hui l'italianité elle-même est menacée par un décret de la République... Il n'est pas possible que cela continue, et c'est pourquoi l'orateur réclame l'attention du parti fasciste, qui doit s'employer pour que la question soit promptement résolue.

Et un autre orateur, M. Sbrana, un italien de Tunis est venu déclarer que « l'on essaye partout de dénationaliser les Italiens, spécialement dans cette Tunisie que le sang et le travail italiens ont rendu civilisée, extrêmement florissante et de plus en plus liée à l'activité commerciale de la Sicile voisine ».

On le voit, par ce rapide aperçu, le programme fasciste comporte, pour la paix de l'Europe, de lourdes menaces. Il est bien, comme l'écrivent les *Débats*, de « l'élixir d'impérialisme. »

C'est avec la plus grande attention qu'il conviendra de suivre l'évolution des événements qui se déroulent au-delà des Alpes.

M. D.

INFORMATIONS

L'Allemagne va faire de nouvelles propositions à la C. D. R.

Le gouvernement, qui a eu de nouvelles délibérations avec les chefs des partis et les experts, soumettra à la C. D. R., dès l'arrivée de cette dernière à Berlin, toute une série de propositions concrètes dont la réalisation serait susceptible de conduire au rétablissement de l'équilibre budgétaire allemand et à la stabilisation du mark.

La Conférence de Lausanne

Les gouvernements de France, d'Italie et de Grande-Bretagne ont, par l'intermédiaire de leurs représentants diplomatiques, demandé officiellement au gouvernement des Etats-Unis sa participation à la Conférence de Lausanne.

Les vitraux de St-Quentin sont retrouvés

M. Deprelle, officier de police judiciaire, a retrouvé les vitraux volés par les Allemands à la cathédrale de Saint-Quentin. A la suite de recherches patientes, M. Deprelle parvint à connaître que le trésor dérobé se trouvait en lieu sûr chez le docteur Clemins, professeur à l'Université de Bonn.

Le professeur adroitement « cuisiné » et en dépit de sa résistance, dut se résoudre à restituer cet admirable joyau artistique. Il a raconté que, le 18 février 1918, il avait reçu l'ordre de se rendre à Maubeuge, d'en lever les vitraux et de les ramener en Allemagne. L'envoi fut acheminé vers le musée de Berlin.

La question de Tanger

La réception par M. Poincaré de M. de France, ambassadeur à Madrid, a fait courir le bruit que la question de Tanger allait être de nouveau remise sur le tapis entre la France et l'Espagne.

Rien jusqu'ici ne justifie cette hypothèse, car la conversation doit être à trois et non pas à deux et le troisième participant, l'Angleterre, qui devait lancer les invitations à la conférence, n'a jusqu'ici pas fait un geste.

On s'attend, cependant, à ce que le nouveau cabinet conservateur, s'il sort vainqueur des élections, éprouve le besoin de résoudre rapidement cette question pendante.

Les pertes éprouvées par les Français à Smyrne

Les commerçants français dont les biens ont été détruits ou endommagés lors de l'incendie de Smyrne, peuvent dès maintenant faire parvenir sous le timbre de la sous-direction d'Asie, les dossiers établissant les pertes subies par eux, mais ces différents documents ne pourront être valablement examinés qu'après la signature de la paix avec la Turquie et lorsque les responsabilités encourues auront pu être établies.

Les Russes haïraient M. Lloyd George

Au cours d'une interview que Trotsky a accordée à un correspondant anglais, il a déclaré que les Russes nourrissent à l'égard de M. Lloyd George une haine véritable. Comme le journal « Isti » s'étonnait d'un tel jugement à l'égard d'un homme qui avait tenté plusieurs fois le rapprochement de l'Europe avec la Russie, Trotsky a répondu :

« M. Lloyd George portait en lui beaucoup d'idées excellentes, mais qu'il n'a pas eu le courage d'appliquer. C'est surtout un théoricien des idées humanitaires et non un homme d'action. Son départ constitue un grand malheur pour les classes bourgeoises de l'Angleterre. »

Pas de boissons spiritueuses sur les navires américains

Rejetant l'appel des Compagnies de navigation américaines, le juge du tribunal fédéral a déclaré que les navires américains ne pouvaient ni transporter, ni vendre des boissons spiritueuses, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent.

La mer rend son or

Deux scaphandriers anglais travaillant à quarante mètres de profondeur ont déjà retiré pour une valeur de 2 millions de livres de lingots d'or, qui se trouvaient à bord du steamer « Laurentic », torpillé pendant la guerre, au nord de l'Irlande. La quantité d'or qui reste encore au fond de l'eau est évaluée à 1 million de livres.

Accident de chemin de fer

Quatre voitures du train 669, quittant la gare St-Lazare et se dirigeant sur Saint-Germain, ont déraillé entre le poste 4 et le tunnel des Batignolles sur un cœur d'aiguilles ; deux voitures ont pris feu et ont été incendiées.

Sept personnes ont été blessées légèrement ; elles ont des contusions ou des coupures.

L'incendie a été éteint par les pompiers.

Tamponnement

Le rapide de Brest a tamponné en gare de Chatelaudren un train de marchandises qui se garait pour lui laisser le passage. On ne sait encore à quelle cause serait dû l'accident.

Il y a eu dix morts et une trentaine de blessés. Ces derniers ont été recueillis à l'hôpital de Saint-Brieuc.

Une trombe à Brive

A la suite d'un orage, dimanche, une trombe d'eau qui a dévalé des alentours de Brive a été assez violente. La route nationale de Paris à Toulouse prend, avant la traversée de la ville, le nom de faubourg Cardinal-Dubois et marque, à cet endroit, la fameuse côte de la Pigeonie. L'eau arrivait en torrents sur la route nationale, trainant une certaine quantité de matériaux.

Plusieurs immeubles de l'avenue Turgot sont inondés. Les pompiers ont mis en action une grosse motopompe, pour lutter utilement contre le courant d'eau sale.

CHRONIQUE LOCALE

Ce n'est pas qu'en France !

On se gausse si souvent, trop souvent, de notre paperasserie, de notre Lebureau français qu'il est bien juste que de temps à autre, on relève, — à titre de... compensation — quelques histoires amusantes de paperasserie à l'actif des Lebureau étrangers.

Car, on a beau dire et beau faire, la paperasserie est internationale, comme l'amour. Mais si elle fleurit plus belle, en France, il n'en est pas moins vrai qu'elle est aussi très connue et parfois aussi cocasse à l'étranger.

Les « Informations Parisiennes » nous citent deux faits qui méritent d'être connus, et qui font bien la pige à certains faits qui se produisent en France.

Il y a quelques 19 ans, un nommé Paul Kruschwitz, de North Andover (Massachussets), servant dans la marine de guerre fédérale, aux Philippines, sauva un camarade qui allait se noyer.

Pensez que depuis 19 ans, l'honnête marsouin avait oublié son exploit, lorsqu'un de ces derniers matins, il reçut du ministère de la Marine, à Washington, une lettre.

Cette lettre lui donnait communication d'une citation flatteuse pour l'acte commis il y a 19 ans.

C'était bien.

Mais il y avait mieux.

Cette pièce était signée du nom de Théodore Roosevelt, lequel n'était pas encore président de la République, encore moins décédé, mais simple secrétaire au ministère de la Marine.

Ce n'était déjà pas mal.

Au surplus, il n'y a, en somme qu'à rire de cette histoire, mais Lebureau américain a fait mieux... et plus triste.

Une de ces dernières nuits, les policemen de New-York avisent, dans Central Park, une femme de mise décente et lui demandent ce qu'elle fait là, à pareille heure.

C'était Mme Oscar Hammertein, la veuve du célèbre imprésario, qui avait dû quitter son hôtel, faute d'argent.

— Mais votre mari était fort riche.

— Sans doute, mais son argent est consigné dans les banques, et l'on m'a dit que la liquidation de la succession de mon mari durerait plusieurs mois encore.

Ainsi donc, comme on le constate par ces deux faits, la France n'a pas le monopole de la plaie bureaucratique. Et cela fera plaisir à nos Lebureau, d'autant plus que les deux faits précités ne sont pas, comme on dit à la caserne, dans une musette. Ils sont de belle envergure, et si l'un est gai, l'autre est plutôt triste.

Somme toute, il est heureux de constater que Lebureau ne sévit pas qu'en France. Oui, cela est heureux, car c'est une consolation, non pas pour le public qui est toujours l'éternelle victime, mais pour nos Lebureau.

Ce sera pour eux un argument décisif quand le public se plaindra : « Eh ! allez donc ! il y a plus qu'en France qu'on fait des erreurs, et des... cocasseries administratives ! »

Ils citeront les deux faits américains : le public rira. Et quand on a fait rire un homme en colère, dit le proverbe, il est bien prêt d'être calmé, désarmé, satisfait !

LOUIS BONNET.

Votes de nos Sénateurs

Sur le vote de crédit de 19.248.470 francs pour l'entretien de l'armée du Levant, nos sénateurs ont voté : *contre*.

Le Sénat a voté le crédit par 186 voix contre 95.

⁂

Sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de loi concernant le divorce, les sénateurs ont voté : *Pour*.

Le Sénat a repoussé par 131 voix contre 125.

Mutations

M. Camboulive, lieutenant de territoriale au 40e d'infanterie et Ghauzy, lieutenant de réserve au 55e d'infanterie, passent au 7e.

Lycée Gambetta

Au moment où sont closes les sessions d'examen du Baccalauréat, nous sommes heureux de faire connaître les brillants résultats obtenus en juillet et en octobre par le lycée Gambetta.

Première Partie : (*Section Latin-Grec*), Reçus : Bramel Jean, Delpech Jean, Guyot de Camy Alain, Tulet Jean (Mention Assez-Bien), Admissible : Lagarde Jean.

Section Latin-Langues : Reçus, Barayre Marcel, Goudounèche Alphonse, Séguy Georges.

Section Latin-Sciences : Reçus, Delpouget Lucien (Mention Assez-Bien), Derode Louis, Dewammeire Roger, Ollier Maurice (Mention Assez-Bien), Ouvrieu René (Mention Assez-Bien), Pélissié Pierre (Mention Assez-Bien), Sasmayoux Roger, Soulié Pierre (Mention Assez-Bien).

Admissible : Martin Louis.

Section Sciences-Langues : Reçus, Borredon Roger, Conte Henri, Dalet Camille, Gaillard Jean, Ithier Léon, Lescoul René (Mention Assez-Bien), Marrou Maurice, Mathieu Georges, Rulié Pierre.

Seconde Partie : *Philosophie*, Reçus, Decas Lucien, Faurie Louis, Miquel René, de Roaldès Albert, Tassart Pierre, Clary Maurice (reçu bachelier de Mathématiques en juillet).

Admissibles: Amalric Maurice, Barreau Robert, Dupont Emile.

Mathématiques : Reçus, Ayzac Jean, Clary Maurice, Constanty Georges, Delfort René, Durand Georges, Hébrard Henri, Laborie René, Michaud Félix, Molinié Joseph (Mention Assez-Bien).

Tous les élèves de la *Section Mathématiques* sont reçus.

Soit un total de 45 admissibles et 40 reçus.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs dévoués professeurs.

Association syndicale

Suivant procès-verbal en date du 0 mars 1922, les propriétaires intéressés à l'élargissement, la réparation, l'amélioration et l'entretien des chemins ruraux de Bétaille à Bourdarou, de Mazeyrolles à Coudène, de Moutou à la Dordogne dans la commune de Bétaille, ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution de ces travaux.

Par arrêté préfectoral, cette association est autorisée.

Pour les candidats percepteurs

Par décision du ministre des finances, les épreuves du concours pour l'emploi de percepteur stagiaire seront subies le samedi 25 novembre 1922 dans les centres d'examens de la région du Sud-Ouest ci-après : Poitiers, La Rochelle, Limoges, Cahors, Bordeaux, Pau, Toulouse, Carcassonne.

La faillite de la banque Certes et Marty

Les syndics de la faillite Certes et Marty ont introduit une action contre M. Lourtioux, industriel à Figeac, devant le tribunal de cette ville. Ils le recherchent, écrit le *Courrier du Centre*, à raison des très nombreuses relations qui ont existé entre la banque, la Société des Charbonnages de Figeac et de Buzac, la Société des Etablissements Lourtioux et lui ; des comptes très compliqués et très nombreux sont nés de ces relations et il n'est pas aisé aujourd'hui d'en démêler les résultats.

M. Lourtioux est actionné en paiement d'une somme d'environ 110.000 francs. En premier lieu, il est poursuivi par la Banque Certes et Marty, à raison d'effets qui auraient été payés à sa libération ou seraient encore dus en vertu du cautionnement consenti par les banquiers.

Il est également actionné en paiement d'une somme de 65.000 francs qu'il se serait engagé à payer à la Banque Certes et Marty, en remboursement des avances à lui consenties, et pour le cas où la liquidation des Etablissements Lourtioux ne donnerait que des résultats déficitaires.

En troisième lieu, son compte personnel, ouvert à la Banque Certes et Marty, le constituerait débiteur d'une somme d'environ 10.000 francs à laquelle s'ajouterait une créance à peu près égale pour versement effectué par Certes et Marty, en vue de conserver le bénéfice d'un contrat d'assurance dont l'indemnité devait être partagée entre Lourtioux et les banquiers.

Les syndics font au surplus des réserves pour toutes autres sommes qui pourraient encore être dues à des titres divers et qui seraient liquidées après investigations nécessaires dans les diverses comptabilités.

M. Lourtioux fait répondre que les différentes créances dont on excipe contre lui ont été l'objet de transactions qui les ont fait disparaître, notamment en 1917, et le tribunal est appelé à statuer sur l'interprétation des actes qui lui sont soumis. Sa décision n'est pas encore connue, en sorte qu'il convient de réserver toute appréciation.

Une constatation a tout de même frappé les auditeurs de ces débats : c'est l'extrême complexité de l'affaire, l'importance des diverses avances dont M. Lourtioux a profité à des titres divers et l'assemblage d'arrangements suspects, l'enchevêtrement incroyable, de combinaisons et d'entreprises dont le résultat le plus clair a été de mettre à une rude épreuve la petite épargne de Figeac.

Probité

M. Vidal, cordonnier, trouva sur la voie publique un portemonnaie contenant une somme importante qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police où il a été réclamé par Mme Bonpin, de Lavaur.

⁂

Mme Boutarie, demeurant à Cahors, rue Donzelle, a trouvé sur la place du marché un portemonnaie contenant une certaine somme. Elle déclara sa trouvaille au bureau de police qui la remit à son propriétaire.

⁂

M. A. Lais, facteur aux bagages, à la gare de Cahors, demeurant rue de la Banque, maison Laroche, ayant trouvé, un portefeuille contenant une somme assez importante et divers pa-

piers très utiles, s'est empressé de faire savoir à M. Roudier, distillateur à Catus, qu'il avait trouvé ce portefeuille et le lui a remis.

Réparations

Sous ce titre, nous lisons dans la *Dépêche* de ce jour :

On parle beaucoup de réparations à faire au théâtre municipal.

En attendant de faire autre chose, on a déjà fait un devis et c'est là une satisfaction pour le public. Cependant, et avant d'attendre le résultat des enquêtes, examens et réflexions, il serait de toute urgence de remettre en état l'entrée de cet immeuble municipal.

Dès qu'il pleut, une véritable mare — une mare stagnante — se forme sous le péristyle et il est impossible d'aborder l'entrée du théâtre sans prendre un bain de pied.

C'est là incontestablement la première réparation à faire et cela avant le gros hiver, saison des longues pluies.

Cours d'apprentissage

L'Inspecteur départemental du travail informe les chefs d'établissements qu'il n'a pu voir au cours de sa dernière tournée à Cahors (particulièrement dans les industries suivantes : Couture et mode; mécanique et serrurerie; menuiserie ébénisterie; charpente); que la loi Astier leur fait une obligation d'envoyer aux cours d'apprentissage *tous les enfants âgés de moins de 18 ans* qu'ils occupent dans leurs ateliers.

Il rappelle que le fait de se soustraire à cette obligation entraîne pour les patrons autant de contraventions qu'il y a d'enfants non envoyés aux cours.

Il espère que tous les patrons intéressés se soumettront de bonne grâce aux exigences de la loi dont l'intérêt ne peut leur échapper.

Une note du Directeur leur fera connaître prochainement la date d'ouverture de ces cours.

Cours professionnels obligatoires

M. le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les apprentis du bâtiment et les apprenties de la lingerie, de la couture et de la mode que les cours professionnels s'ouvriront le lundi 6 novembre à 17 heures :

A l'Ecole primaire supérieure pour les jeunes gens.

Au Lycée de jeunes filles pour les jeunes filles.

Les assujettis sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible chez M. Lafage, directeur des cours, à l'Ecole primaire supérieure.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT

Les matches de championnat commencent.

Le premier aura lieu à Cahors *dimanche prochain* 5 novembre au Stade L. Desprats.

Les équipes *premières* et *troisièmes de Castelsarrazin* et de *Cahors*, matcheront à Cahors ; les équipes II des deux sociétés à Castelsarrazin.

Les amateurs de rugby seront nombreux au Stade pour assister à ces deux sensationnelles rencontres.

Les équipes adverses sont réputées, solides et vites et nos joueurs, s'ils veulent la victoire, devront s'employer à fond. Que les avants surtout profitent de cette semaine pour parfaire leur entraînement, surtout qu'ils cultivent les touches courtes et longues dans lesquelles pas mal de progrès devront être réalisés.

Une séance d'entraînement pour les 1re et 2e équipes aura lieu ce soir à 8 h. 1/2, sous la surveillance des capitaines respectifs et de membres de la Commission.

♣

DERNIER AVIS

La carte avec la photographie sera rigoureusement exigée, le dimanche 5 novembre, jour de championnat. Le trésorier se tiendra donc au secrétariat tous les jours de 18 h. 15 à 19 h. pour estampiller les cartes.

♣

Athlétisme et Préparation militaire

Avis aux candidats au C. P. S. M.

Il est rappelé aux jeunes gens des classes 1923-1924 et 1925, ainsi qu'aux ajournés des classes 1920-1921 et 1922 qui désirent se préparer à l'examen pour l'obtention du C. P. S. M. qu'ils doivent se faire inscrire sans retard, au secrétariat de la Société (Café Tivoli), avant le samedi 4 novembre 1922, dernier délai.

Les membres de la Société de Préparation militaire devront demander leur inscription à M. Rajade, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Cahors.

La première séance de tir et d'entraînement physique aura lieu le dimanche 5 novembre 1922, à 9 heures du matin, Caserne Bessières. — Les cours commenceront le mardi 7 novembre à 20 heures 30 (Ecole primaire supérieure) et se poursuivront le mardi de chaque semaine.

Les candidats au C. P. S. M. sont invités à suivre d'une façon régulière ces cours et à se présenter aux lieux de réunions, aux heures ci-dessus indiquées.

Les membres de l'A. C. dont les noms suivent peuvent retirer, au secrétariat de la Société, le certificat de Préparation au service militaire et le brevet de spécialité obtenus par eux à la suite des examens de l'année courante :

Gratadour Roger, Filsac Daniel, Pons Auguste, Caubet Jean, Malric Adrien.

Le Comité.

⁂

Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer qu'il est fortement question de créer une section de gymnastique aux agrès.

Avec le rowing, le foot-ball, l'athlétisme, voilà qui complètera de la façon la plus heureuse le programme que s'est tracé pour le développement de la jeunesse, notre belle et vaillante société sportive.

Nous souhaitons ardemment que cette création soit vite réalisée.

Tombé de sa machine

Un mécanicien du dépôt de Montauban, M. Jean Landrevie, âgé de 43 ans, montait sur sa locomotive en gare de Cahors, lorsqu'il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fit à la main droite des contusions dont les suites entraîneront une dizaine de jours de repos forcé.

Accident du travail

M. Joseph Richard, 40 ans, ouvrier monteur au dépôt des machines de la gare de Cahors, fit dans son travail une chute qui lui occasionna des contusions dans la région lombaire. Incapacité de travail : six jours.

Accident

M. Durand, revenant de Labastide-Murat, à bicyclette, a fait, samedi une chute dans la descente d'une côte.

M. Durand a été assez sérieusement blessé à l'épaule.

Marché du travail

La situation du marché du travail, dans le Lot pendant la semaine du 16 au 21 octobre a été la suivante :

Nombre de placements à demeure: 12 hommes, 2 femmes.

En extra : 2 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites: 7 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 5 femmes.

PALAIS DES FÊTES

MARDI 31 Octobre & MERCREDI 1er Novembre

Matinée et Soirée

PROGRAMME

TOULON : la ville *(plein air).*

DANS LES BAS-FONDS *(grand drame).*

Une nuit agitée *(comique).*

MATCH CARPENTIER-SIKI

(3.720 mètres de films)

AVIS

M. LOULMET père, ex-boucher de la Coopérative Militaire, ouvrira le 1er NOVEMBRE, rue du Portail-Alban (maison Delmas), un **Magasin de Boucherie.**

Viande de 1re qualité aux meilleurs prix

Bégoux

Fête votive. — La fête de Bégoux coïncidant avec les fêtes de l'armistice à Cahors, sera avancée au dimanche 5 Novembre.

Cazals

Foire. — La foire du 27 octobre a été très importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés. Transactions nombreuses.

Voici les principaux cours pratiqués :

Foirail : Bœufs de travail, de 3.500 à 3.800 fr. : attelages, de 2.800 à 3.200 fr. : bouvillons, de 1.200 à 1.500 fr. : vaches, de 2.500 à 3.000 fr., le tout la paire : veaux, 3, 25 le kilo ; bœufs gras, de 110 à 125 fr. les 50 kilos, poids vif, vente assez active. Porcs gras, de 110 à 125 fr. les 50 kilos, poids vif. Vente assez active. Porcs gras, cours sans changement : porcelets, de 75 à 120 fr. ; nourrains, de 180 à 200 fr.

Volaille. marché bien garni ; poules et poulets, en baisse, de 2, 50 à 3 fr. le demi-kilo ; lapins, de 1, 50 à 2 fr. : dindons, de 2, 50 à 2, 75 : oies pour engraisser de 70 à 90 fr. le paire : canards, de 40 à 45 fr. : les œufs valaient 5 fr. la douzaine.

Halle aux grains : Blé de 65 à 70 fr. ; maïs, de 60 à 65 fr. : pommes de terre. 25 à 30 fr. : châtaignes, de 20 à 25 fr. l'hectolitre : gros apport de noix, marché très actif, de 80 à 90 fr. l'hectolitre : quelques sacs de surchoix se sont vendus 100 fr.

Jardinage, plants et légumes vendus à de bons prix.

Les étalagistes étaient comme toujours, très nombreux et bien achalandés.

Les cours du vin ne sont pas encore bien établis : quelques ventes ont été faites entre 160 et 180 fr. la barrique.

Grand choix de machines agricoles. Futaille neuve, 70 à 80 fr.

Goujounac

Démission du maire. — M. Avezou, vient d'adresser à M. le Préfet du Lot, sa démission. Les motifs de cette démission ne sont pas connus.

Anciens Prisonniers. — Le 12 novembre, la messe de 10 heures sera célébrée en l'honneur des morts de la guerre.

Les membres de U. A. P. sont priés d'y assister.

A midi aura lieu un banquet. L'endroit sera fixé ultérieurememt. Le prix est fixé à 8 francs.

Se faire inscrire avant le 9, dernier délai, chez MM. Roudergues Sylvain, successeur d'Henri Mauriol ou chez Lespinat.

Luzech

Comice agricole. — Le Comice agricole de Luzech avait organisé, le 26 courant, un concours-foire aux vins.

M. Lugan, le sympathique président avait réuni un lot important d'échantillons de vins vieux et nouveaux auxquels de nombreux prix furent décernés.

Au banquet, 80 convives savourèrent le menu succulent servi par l'hôtel Cavalié, agrémenté des meilleurs vieux Cahors.

Les discours de M. Lugan, M. Lafon, directeur des services agricoles, M. Planacassagne, Conseiller de Préfecture, M. Jaubert, avocat du barreau de Bordeaux, intéressèrent vivement l'auditoire qui répondit par de frénétiques applaudissements.

M. Jaubert exposa avec grand talent les avantages énormes que la Confédération du Sud-Ouest, qui est une branche de la C. G. V. offre aux viticulteurs. Elle veut, avant tout, que le prix du vin se maintienne à un prix raisonnable pour le producteur, tout en restant abordable au consommateur. Malgré qu'elle ait plusieurs centaines de mille adhérents, il faut encore en accroître le nombre pour être mieux écouté.

Elle a obtenu de réels succès dans la concurrence étrangère, la répression des fraudes, et tente d'obtenir un abaissement des droits de régie ; elle prône la solidarité entre agriculteurs et aussi l'entente entre le commerce et la propriété.

Voici le palmarès :

Vins 1922

1er Prix : Ex-æquo, 40 fr. et diplôme de médaille d'argent : MM. Boulzaguet Marcel à Anglars, Boulzaguet à Albas, Raynaly à Belaye, Baudet, Jean à Albas, Rajade, Alfred à Belaye, Delrieu, Alfred à Albas.

2e Prix : Ex-æquo, 30 fr., et diplôme de médaille argent : MM. Rigal à Parnac, Fabre à Puy-l'Evêque.

3e Prix : Ex-æquo, 20 fr. et diplôme de médaille de bronze : MM. Peyrus, Elie à Luzech, Mourgues à Albas.

4e Prix : ex-æquo, 15 fr. et diplôme de branze : MM. Brunet à Caillac, Mme Vve Pélissié à St-Vincent.

5e Prix : Ex-æquo, 12 fr. et diplôme de médaille de bronze : MM. Servan à la mairie, Luzech, Massabie à Caïx, Roland au Souleillat-Albas, Uzé à Luzech, Fournié à la tuilerie Parnac, Miran, Joseph à Camy, Albarel, Alfred à Albas, Méraud à Luzech, Vve Bergougnoux à Luzech, Cavalié, Louis à Luzech.

6e Prix : Ex-æquo, 10 fr. : MM. Lacombe à Luzech, Perboire à St-Médard, Labruyère à Luzech, Duron à Vire, Montagnac à Camy, Hénocque à Cambayrac, Barafide à Luzech, Miran au Château de Caïx, Miran, Edouard à Camy.

Vins blancs divers

1er Prix : 40 fr. et diplôme de médaille d'argent : MM. Barafite à Luzech, Miran, Joseph à Camy, Adrien Lugan à Caillac, Fournié à la Tuilerie-Parnac.

2e prix : 20 fr. et diplôme de médaille de bronze : MM. Marmié, Victor à Puy-l'Evêque, Bergougne à Cournou.

3e Prix : 15 fr. et diplôme de médaille de bronze : M. Couture à St-Vincent.

4e Prix : 10 fr. et diplôme de médaille de bronze : M. Bouloumié au Mas-de-Penne, commune de Parnac.

Vins rouges vieux

1er Prix : 40 fr. et diplôme de médaille d'argent : M. Raynaly à Belaye.

2e Prix : Rappel de prix et diplôme de médaille d'argent : M. Raynaly à Bélaye.

3e Prix : 15 fr. et diplôme de médaille de bronze : MM. Cavanié à St-Vincent, Baldès à Vire, Pouzet à Luzech, Pécoul à Luzech, Adrien Lugan à Caillac (rappel).

Prix de spécialité

Médailles de vermeil, d'argent et de bronze offertes par le Comice vinicole de Limoges :

Vin mousseux 1913 : M. Verne à Luzech, médaille de vermeil.

Vin de 1850 : M. Bel à Bélaye, médaille d'argent.

Rogomes, 1914-1921 : M. Desprats à la Combe-Parnac, commune de Parnac, médaille d'argent.

Noix

1er Prix : 20 fr. et diplôme de médaille de bronze: MM. Peyrus, Elie à Luzech, Gipoulou à Bélaye.

2e Prix : Ex-æquo, 15 fr. et diplôme de médaille de bronze : MM. Cavalié, Louis à Luzech, Garrigues, Basile à Albas, Lacombe, Joachim à Luzech.

3e Prix : 10 fr. et diplôme de médaille de bronze : MM. Devés à Luzech, Mme Vve Hallberg à Albas.

4e Prix : Ex-æquo, 8 fr. et un diplôme de médaille de bronze : MM. Corbeille à Luzech, Médard à Luzech, St-Hilaire à Luzech.

5e Prix : Ex-æquo, 5 fr. et un diplôme du Comice : MM. Delon à Luzech, Cavalié, Armand à Luzech, Tigné à Luzech, Relhié à Luzech, Cavalié, Alazard à Luzech.

St-Laurent-Lolmie

Déclaration de récolte. — Les déclarations de récolte de vin seront reçues à la mairie tous les jours de dix-sept à dix-neuf heures jusqu'au 15 novembre inclus, dernier délai, l'administration des contributions indirectes ne recevant pas de récépissé des déclarations aprés cette date.

Commission des travaux. — La commission des travaux, présidée par M. le maire, a visité les travaux effectués par M. Batut entrepreneur, aux édifices communaux. Les travaux ayant été jugés dans l'ensemble satisfaisants un 3e acompte de 3.000 fr., sera payé à l'entrepreneur. Le solde définitif lui sera payé dès que quelques exécutions de détail seront terminées.

Figeac

Prélèvements. — M. le commissaire de police de Figeac a procédé, vendredi, à Lacapelle-Marival, à des prélèvements de lait qui vont être soumis à l'analyse.

Foire du 28 octobre. — Cette foire nouvellement créée, a été assez importante, Beaucoup de propriétaires de la région avaient répondus l'appel qui leur avaient été fait. Les divers marchés étaient bien approvisionnés. Les cours sur les bestiaux ont été sensiblement les mêmes que ceux pratiqués à la foire du 15 octobre : Noix 75 à 80 fr. ; châtaignes, de 15 à 20 fr. ; marrons, de 25 à 30 fr. ; le tout l'hectolitre ; poulets 3 fr. le demi kilo ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine.

Larnagol

Monument aux morts. — Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des 23 enfants de la commune morts au Champ d'Honneur.

En raison de l'abondance des matières, nous nous voyons obligés de renvoyer à notre ne de Samedi prochain le compte-rendu de cette émouvante cérémonie.

Lacapelle-Marival

Concours agricole. — Le premier concours agricole organisé par le comice agricole, a eu un gros succès : Beaucoup d'animaux avaient été amenés et beaucoup d'exposants (instruments, produits agricoles) avaient rivalisé soit pour la qualité, soit pour le nombre.

Aussi, la place de La Roque, propice pour ces exhibitions, a-t-elle été animée toute la journée.

A dix heures, le jury a procédé au classement des animaux reproducteurs, des vaches limousines et salers, des juments mulassières, des animaux de basse-cour et des produits agricoles. Le jury s'est arrêté un bon moment aux stands très bien agencés, de nos constructeurs MM. Jammes, Destruel et Magot. Nos deux carrossiers, Devèze et Despeyroux, s'etaient surpassés.

A midi, un banquet servi à la mairie par l'hôtel Despeyroux réunissait une trentaine de convives sous la présidence de M. le sous-préfet.

A quatorze heures, M. Laffont, directeur des services agricoles, a pris la parole.

Après avoir fait remarquer combien il avait été surpris de la beauté et de la qualité des races exposées il a adressé quelques critiques justifiées, dont nos propriétaires ont su prendre bonne note. Il a terminé en demandant surtout de l'activité dans la production et la sélection de la production.

Qu'il nous soit permis d'adresser nos sincères félicitations à M. le Maire pour la façon avec laquelle la place de La Roque avait été décorée pour la circonstance.

Ce premier concours nous laisse espérer un plus grand succès l'an prochain.

Gourdon

Palmarès du Comice. — L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à un prochain no la publication du palmarès du Comice agricole.

Cheminots retraités. — Le sous-groupe de l'arrondissement de Gourdon, de la Fédération nationale des cheminots retraités, s'est réuni dans cette ville dimanche 29 octobre.

Après avoir entendu le compte-rendu du camarade Malbec, leur délégué au congrès de Paris, et l'avoir unanimement approuvé, l'assemblée a pris la résolution de faire une active propagande, pour inviter tous les camarades qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion, à venir grossir le groupement qui compte déjà plus de 27.000 adhérents, de façon à donner à la Fédération l'appui moral nécessaire pour faire aboutir leurs justes revendications et maintenir les droits acquis.

Fête des morts. — La traditionnelle fête des morts aura lieu, comme tous les ans, le 2 novembre.

Le cortège se formera devant la sous-préfecture, à deux heures et demie.

Nous ne doutons pas que, comme les années précédentes, le cortège ne soit très imposant par le nombre. Gourdon a trop le culte de ses chers enfants morts pour la plus juste des causes pour ne pas glorifier ses héros. C'est un culte qui leur est dû et que le temps ne doit pas atténuer.

Cette année, cette touchante et pieuse cérémonie conservera un caractère particulièrement réservé. Aucun discours n'y sera prononcé.

Salviac

Violent orage. — Un orage des plus violents a éclaté sur Salviac et les environs dimanche 29 octobre, à 4 heures du soir.

En un moment la nuit arriva : les éclairs et le tonnerre faisaient rage lorsque la grêle survint : les grelons, lancés par un vent violent, tombèrent pendant une demi-heure. De nombreux carreaux de vitre furent brisés, les jardins ont beaucoup souffert.

Les récoltes de plein champ sont toutes rentrées ; on frémit en pensant que si cet orage était survenu il y a un mois les tabacs et les vignobles auraient été complètement anéantis.

A propos d'un marché aux noix. — Salviac centre du commerce des noix n'a pas de marché aux noix, on ne s'explique pas cette anomalie !

Depuis longtemps des ateliers d'énoisage existent dans notre ville et occupent la grande majorité des femmes du pays, tout au moins pendant la période d'hiver.

C'est dire que la vente des noix a pris une grande importance dans la région, aussi nous pensons que le Conseil municipal de Salviac pourrait s'occuper de la création d'un marché aux noix au mois de Décembre.

De nombreux agriculteurs nous ont fait connaître leurs desiderata à ce sujet.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

LA CRISE ITALIENNE

Les troupes fascistes démobilisent

De Chiasso : Une dépêche reçue de Rome, ce matin, annonce que le Comité d'Action des Fascistes a rendu ses pouvoirs au parti après avoir ordonné la démobilisation des *Chemises Noires* dans toute l'Italie.

Le nouveau cabinet prête serment

De Rome : Les ministres ont prêté serment, ce matin à 10 heures, au roi. Ils ont pris immédiatement possession de leurs fonctions.

Des journaux reparaissent

De Rome : Les journaux *El Mondo, l'Epoca,* et le *Secolo* reparaîtront aujourd'hui.

⁂

La crise ministérielle bavaroise

De Munich : La crise ministérielle bavaroise ne trouvera vraisemblablement pas sa solution avant vendredi. Les partis politiques commenceront aujourd'hui leurs pourparlers en vue de la désignation d'un nouveau président du Conseil.

⁂

Mme Lloyd George candidate

De Londres : Mme Lloyd George se présentera aux élections générales comme candidat libéral dans la circonscription de Merienetch.

⁂

Conférence balkanique

De Belgrade : Plusieurs entrevues auront lieu cette semaine entre les ministres des Affaires Etrangères de Serbie, de Bulgarie et de Roumanie. Les conversations ont pour objet la Conférence de Lausanne. Les Etats balkaniques ont, en effet, l'intention de défendre en commun leurs intérêts à la future Conférence.

⁂

Paris, 13 h. 05.

Conseil des Ministres

Un Conseil des Ministres s'est tenu ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Millerand.

M. Poincaré a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Sur la proposition de M. Maginot, le général Gouraud a été nommé membre du Conseil Supérieur de la guerre en remplacement du général Maistre.

Sur la proposition de M. Raiberti, ministre de la Marine, la Légion d'Honneur a été conférée à l'Ecole Navale.

Les Ministres de l'Agriculture, des Finances et de l'Intérieur ont fait signer un projet de loi tendant à faciliter, grâce à des avances de l'Etat, la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.

A VENDRE A ALBAS

En bloc ou par parcelles

Propriété de rapport

D'un seul tenant

Beau Vignoble, Terres labourables de 1er ordre

Plusieurs Maisons et Dépendances

S'adresser à Henri MONVILLE, à ALBAS (Lot)

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE

HERNIES

MEDAILLE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. CAPGRAS J., charron, à St-Paul-d'Espis (T.-et-G.), hernie guérie.

M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.

M. CASSAGNE J., à Angayresques, par Séverac le Château (Aveyron), hernie guérie

M. LATOURELLE J., à la Mothe de Condat, par Fumel (L.-et-G.), hernie guérie.

M. BEYNE E., à Aynac, par Gramat (Lot), enfant hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

CAHORS, vend. 3 novembre, H. de l'Europe.
CAPDENAC-GARE, dimanche 5 novembre, Hôtel de France (Fournier).
CAUSSADE, lundi 6 novembre, H. Larroque.
SARLAT, jeudi 9, de 8 h. à 1 h., H. de la Madeleine
FIGEAC, mercredi 15 novembre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).

CEINTURE-MAILLOT, CEINTURE-CORSET

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE

Grossesse, Obésité

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITÉ de la HERNIE franco sur demande

A NOS LECTEURS

En recommandant la Quintonine à nos lecteurs nous leur donnons une excellente recette grâce à laquelle chacun peut faire lui-même, pour 2 fr. 75, un litre d'excellent vin fortifiant et guérir de cette façon la fatigue, la faiblesse et l'anémie.

Le flacon de Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE

Une maison, 4 pièces, eau et gaz, avec jardin de 500 mq environ, prix : **20.000** fr

Une maison, 4 pièces, eau et gaz, avec jardin de 1200 mq environ, prix : **30.000** fr.

Une maison, 4 pièces et une chambre de bonne, chai, écurie et remise, jardin 1000 mq environ, prix : **40.000** fr.

Une maison, au centre de la ville, avec chais, écuries et remise, rapport : *1.500* fr. prix : **16.000** fr.

Une grande maison, au centre de la ville, en très bon état, rapport : *4.900* fr. prix : **48.000** fr.

Une maison, admirablement située, quartier de la Gare, rapport : *5.000* fr. **prix à débattre.**

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adr : **J. DELLARD,** *Cabinet Immobilier,* 1, rue Mar.-Joffre, CAHORS.

ETUDE

DE

Me L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Maître DARNIS, notaire à Saint-Céré, le vingt-sept août mil neuf cent vingt-deux, enregistré, M. Julien VERDIÉ, maire de la commune de Frayssinhes, agissant en sa qualité de maire au nom et pour le compte de la dite commune de Frayssinhes, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du vingt août mil neuf cent vingt-deux, approuvée par Monsieur le Préfet du Lot, le vingt-trois août mil neuf cent vingt deux, a acquis le premier lot des immeubles vendus par Madame Mélanie TAURAND sans profession, veuve de Monsieur Henri LAJOIE, demeurant précédemment à Frayssinhes, actuellement à Latouille, commune de Latouille-Lentillac, comprenant le dit lot : un enclos composé de maison et dépendances et jardin attenant, situé au lieu dit le Barry ou Couderc, commune de Frayssinhes, à la matrice cadastrale de laquelle il paraît porté sous les numéros 387 p et 387 p, section C, pour une superficie de sept ares soixante centiares, confrontant dans son ensemble à la place publique, au chemin de Lavalade, au vieux chemin et à Mazet Jean, moyennant le prix principal de vingt mille francs, en sus des charges.

Copie collationnée de ce procès-verbal d'adjudication a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac, le sept octobre mil neuf cent vingt-deux, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier, a été signifié à Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de Figeac, suivant exploit de Maître GAUDOU, huissier à Saint-Céré, en date du vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue et est faite en conformité de l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Certifié véritable.

Figeac le trente octobre mil neuf cent vingt-deux.

NUVILLE, *avoué.*

Feuilleton du « Journal du Lot » 37

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

XIV

ELLE OU MOI

« L'inculpée s'est beaucoup inquiétée de savoir si on avait eu soin de fermer sa petite maison de Rosny-sous-Bois, et si on s'était assuré que personne n'y pouvait entrer. On l'a rassurée sur ce point en lui disant que la clef en avait été remise par l'agent de la sûreté qui l'a arrêtée à une de ses voisines. Mais en raison même de l'insistance de la prévenue une perquisition sera faite à son domicile.

« Les choses en sont là. Marguerite Cartier est au secret. Elle a repris tout son calme et affirme aux employés de la prison qui l'approchent qu'elle se disculpera en une heure, aussitôt qu'on lui en fournira l'occasion.

« Mais nombre de criminels parlent ainsi, qui, mis au pied du mur, n'ont rien de sérieux à dire. Les charges restent jusqu'à présent entières contre Marguerite Cartier, et l'opinion publique l'accuse nettement.

« Nous tiendrons nos lecteurs au courant des détails de cette retentissante affaire. »

Lorsque Paul Vernier eut terminé la lecture de cet article, son visage offrait l'expression d'un ahurissement parfait, si un mot aussi familier peut être employé dans des circonstances aussi dramatiques. Un torrent de pensées incohérentes tourbillonnait dans sa cervelle, sans qu'il lui fût possible de les coordonner, de leur donner un lien, ou d'en tirer une déduction quelconque. Le désordre en était tel qu'il l'aveuglait ; le chaos en était si obscur qu'il lui semblait n'y pouvoir jamais entrer aucune lumière ; le mystère était si profond que jamais rien sans doute ne viendrait l'éclaircir.

L'acteur resta de longs moments immobile, inactif, son intelligence accomplissait un travail gigantesque et inutile, son âme se noyant dans un océan de perplexités.

Enfin, des ténèbres tempétueuses au milieu desquelles il se débattait si douloureusement, deux lueurs vagues naquirent, qui se précisèrent bientôt et se formulèrent en deux questions. »

« Est-ce elle ?

« Est-ce moi ? »

Mais à ces deux questions aucune réponse possible, puisque Vernier avait dormi d'un sommeil de plomb, et que tout était aboli pour lui de ce qui s'était passé pendant son ivresse.

Cependant il éprouvait un immense soulagement. En premier lieu, il ne se disait plus avec certitude, comme une heure auparavant encore : « C'est moi. » Il se demandait : « Est-ce moi ? » Et il y avait dans ce doute même un allègement et une amélioration. En second lieu, la peur qu'il avait eue d'être poursuivi et arrêté tombait d'un coup, puisque jamais un soupçon n'avait été dirigé contre lui, puisqu'on n'avait pas songé un instant qu'il pût être le coupable. Désormais Vernier put raisonner plus librement ; s'il était incapable de répondre avec précision à cette question : « Est-ce elle ?... Est-ce moi ?... » il pouvait du moins échafauder une théorie dont les éléments s'enchaîneraient logiquement, et qui pouvait le conduire à quelque chose de pratique. Et voici le travail qui se fit en son esprit :

« Est-ce elle, ou est-ce moi ? Ce peut être moi puisqu'il y a un trou dans ma mémoire, et puisqu'en m'éveillant, hier matin, tout m'a semblé conduire à ma culpabilité. Ce peut être elle, puisque les constatations de l'enquête mènent sur sa trace avec une telle sûreté qu'on n'a pas hésité à l'arrêter. Ce peut être elle puisqu'elle n'a pas encore prouvé son innocence.

« Si c'est moi j'ai dû chercher querelle à Richard après le départ de Dallas et de Durand, tirer sur lui, remettre mon revolver dans ma poche et tomber endormi. C'est possible.

« Si c'est elle, il faut admettre qu'elle est arrivée pendant mon sommeil, qu'elle a pris mon revolver dans ma poche, qu'elle a tiré en présence d'un homme endormi au risque de le réveiller ou de se faire surprendre, et qu'elle a remis l'arme où elle l'avait trouvée. Il faut admettre aussi qu'elle connaissait l'existence du revolver dans ma poche. Ce n'est pas impossible parce qu'elle nous surveillait depuis longtemps, et que j'avais montré l'arme. Le reste n'est pas impossible non plus.

« En somme, ce peut être elle, et ce peut être moi.

« Si c'est elle, et qu'elle soit tombée entre les mains de la justice, elle n'a que ce qu'elle a cherché. C'est très malheureux pour elle, mais elle a commis un meurtre, et récolte uniquement ce qu'elle a semé.

« Mais si c'est moi (Vernier frémit), si c'est moi, une prison de Paris détient en ce moment un être innocent au lieu de me retenir, moi, coupable. Cet être est une femme, une jeune fille !... Peut-être n'arrivera-t-elle pas à prouver son innocence... Les apparences sont contre elle, pour ceux qui ne savent pas ce que je sais. D'effroyables erreurs judiciaires ont été bâties sur des charges moins certaines. »

Vernier regarda quelques instants devant lui, dans l'obscurité de la chambre, mal combattue par la lueur d'une bougie.

« Et tu vas, poursuivit-il, partir dans une heure pour l'Australie ! Tu vas laisser cette fille — innocente, peut-être — se débattre avec ses juges ; tu vas la laisser en prison; tu vas la laisser condamner ; tu vas la laisser monter à l'échafaud !...

« Non, Paul Vernier, tu ne feras pas cela, car en le faisant tu serais un misérable. Et si le malheur a voulu qu'en une heure de folie tu commisses un crime, du moins n'en commettras-tu pas un autre de sang-froid — un autre plus abominable et plus lâche encore, — en laissant punir une malheureuse à ta place. »

A ce moment, le garçon vint l'avertir qu'il n'avait plus que trois quarts d'heure pour le départ du paquebot.

— Merci. Faites descendre cette valise et chercher une voiture.

— L'omnibus de l'hôtel fait le service du bateau, monsieur.

— Je préfère un landau. Allez.

Cinq minutes plus tard, Vernier montait en voiture et ordonnait ostensiblement de le conduire au quai des Messageries maritimes.

Quelques instants après, il criait :

— Non ; j'ai changé d'avis. Gare Saint-Jean.

Il y arrivait quelques minutes avant le départ d'un express pour Paris.

Il songeait :

« Il faut que je sache. Et si la pauvre enfant est victime d'une erreur judiciaire, j'irai dire au juge d'instruction : Ce n'est pas elle. C'est moi ! »

(*A suivre*)